

AUTRES CHARGES DIRECTES

1 Le tableau ci-après montre l'évolution des *Autres charges directes* pour les
2 années 2003 à 2005.

Description	AUTRES CHARGES DIRECTES (en millions de dollars)		
	Exercices terminés le 31 décembre		
	Année historique	Année de base	Année témoin
	2003	2004	2005
Services externes et ressources financières	160,8	184,5	185,9
Services externes	105,2	115,9	120,3
<i>Services professionnels</i>	34,6	35,9	37,6
<i>Émondage</i>	33,9	41,9	42,0
<i>Courrier, messagerie</i>	14,0	14,6	14,6
<i>Autres</i>	22,9	23,5	25,4
Ressources financières	55,6	68,6	65,6
<i>Mauvaises créances</i>	42,4	44,2	44,2
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>	13,2	24,4	21,4
Stocks, achats de biens, location et autres	117,6	116,2	117,7
Dépenses de personnel et indemnités	24,6	23,3	22,9
AUTRES CHARGES DIRECTES	303,0	324,0	326,5

3
4 En hausse de 23,5 M\$, les *Autres charges directes* sont passées de 303,0 M\$ en
5 2003 à 326,5 M\$ en 2005. Cette augmentation est principalement attribuable aux
6 éléments suivants:

7 Services externes

8 Des sommes supplémentaires ont été prévues pour effectuer des travaux
9 d'émondage. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des moyens déployés pour
10 assurer la fiabilité du réseau de distribution et le maintien du niveau de l'indice de
11 continuité du Distributeur. D'autre part, la direction Approvisionnement en
12 électricité aura recours aux services de firmes externes pour l'entretien d'un
13 nouveau système informatique, permettant de faire face à l'augmentation de la
14 charge de travail entraînée par les besoins énergétiques post-patrimoniaux et
15 ainsi de procéder aux appels d'offre et à la réalisation des activités de

1 programmation et d'optimisation des livraisons des approvisionnements
2 d'électricité additionnels.

3 Ressources financières

4 Les charges de *Ressources financières* comprennent notamment les mauvaises
5 créances, les indemnités pour dommages et les intérêts payés sur dépôts des
6 clients. Pour 2004 et 2005 elle inclut également diverses provisions visant à se
7 prémunir contre certains aléas d'exploitation. Ces provisions concernent entre
8 autres:

- 9 • des dépenses additionnelles de nature non capitalisable associées à la
10 réalisation du projet SIC et au programme de mise en conformité du réseau
11 aérien ainsi qu'à certains projets spéciaux pour les réseaux autonomes;
- 12 • la prise en charge du réseau de distribution de la ville de Schefferville;
- 13 • des sommes prévues pour le recours aux divers programmes de ressources
14 humaines, tels les plans de départ à la retraite et de devancement de
15 comblement de postes stratégiques, ainsi que le programme des nouveaux
16 diplômés;
- 17 • des frais résultant d'évènements imprévus par les unités opérationnelles mais
18 faisant partie des opérations courantes du Distributeur, comme par exemple
19 une panne locale ou régionale importante, la faillite d'un client *Grandes*
20 *entreprises*.

21 Bien que la nature des évènements occasionnant ces dépenses puisse varier
22 d'une année à l'autre, il s'agit de provisions prises dans le cadre des activités
23 courantes d'exploitation du Distributeur. Conséquemment, ces charges sont
24 considérées comme récurrentes et faisant partie des composantes du revenu
25 requis.

26 D'autre part, contrairement aux données projetées (2004 et 2005), soulignons
27 qu'en mode réel (2003), lorsque les conditions permettant leur constatation sont

- 1 effectivement réalisées, les charges correspondantes à ces provisions sont
- 2 comptabilisées directement selon leur nature dans les différents postes afférents,
- 3 soit au niveau des charges de salaires, de services externes, de mauvaises
- 4 créances, etc.